

## Etablissement d'un médecin ayant accompli un stage

Doc	a137004
Date de publication	04/02/2012
Origine	NR
	Cabinet médical
Thèmes	Clientèle
	Stage

*Un conseil provincial demande l'avis du Conseil national concernant l'établissement d'un médecin ayant accompli un stage chez un confrère en tant qu'étudiant ou spécialiste en formation.*

Avis du Conseil national :

En sa séance du 4 février 2012, le Conseil national de l'Ordre des médecins a examiné votre lettre du 6 mai 2011 concernant les contrats de stage.

Le Conseil national confirme le principe qu'un médecin ne peut s'établir dans des conditions contraires à la déontologie médicale.

Il appartient au conseil provincial d'apprécier chaque cas concret en tenant compte des circonstances locales.